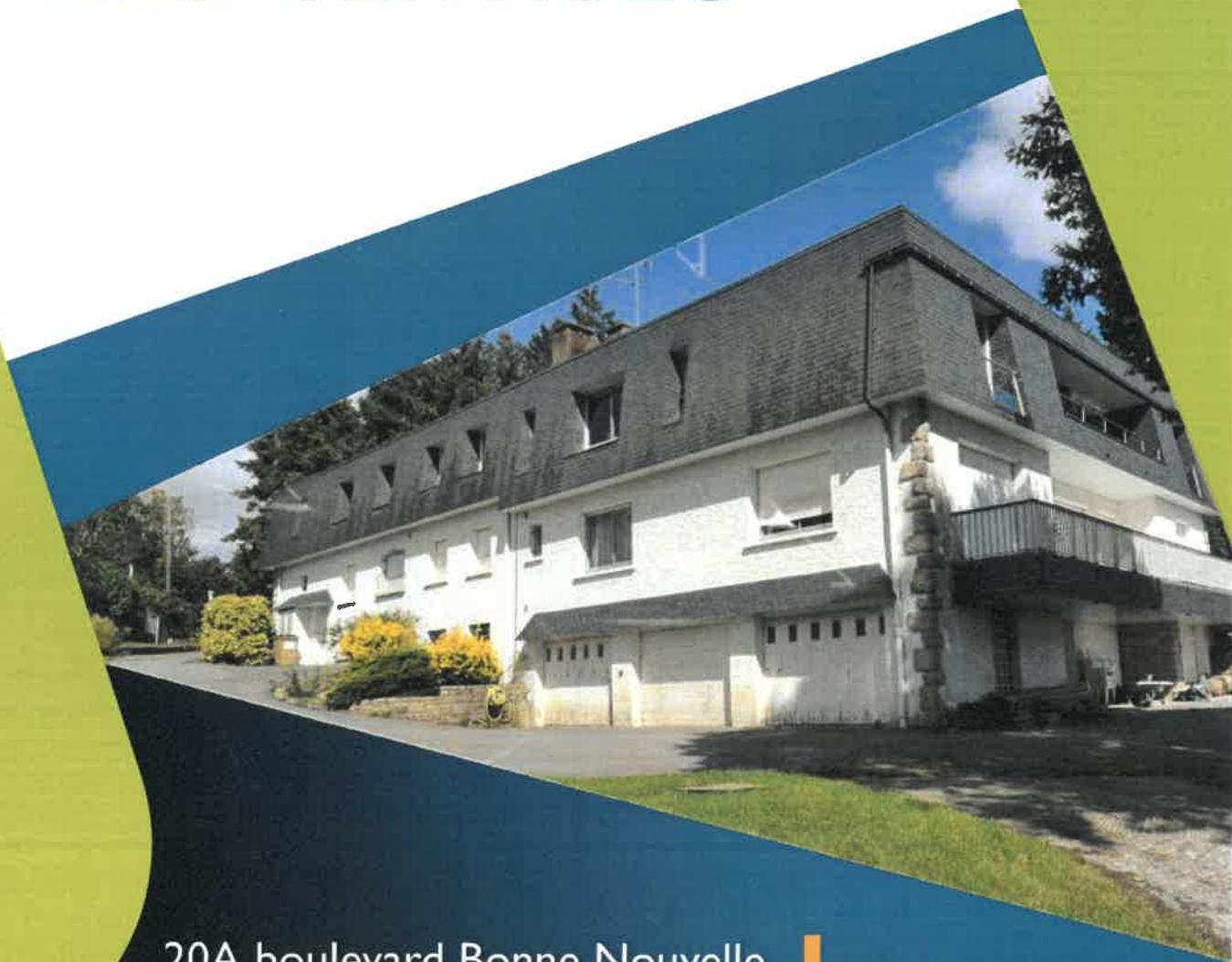




2
0
2
0

GUIDE DES SERVICES



20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

02 99 71 21 21



Le mot du président,

Association loi 1901 créée en juillet 1983, l'Association « Aide Soins et Services Aux Domiciles » du Pays de Redon (ASSAD) conduit une politique solidaire et volontariste en direction des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs familles.

Pour ce faire, l'ASSAD gère et anime un ensemble de services et d'établissements adaptés à vos besoins. Un dispositif vertueux a été mis en place permettant la mise en oeuvre de prestations en inter-relations les unes avec les autres, dans le cadre d'un parcours individualisé, mobilisable à tout moment.

C'est ainsi que les services différents de santé, d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile, un mode d'hébergement permanent en établissement et un panel de solutions intermédiaires entre le domicile et l'hébergement peuvent vous être proposés.

Certains services sont également spécialisés dans l'accompagnement de pathologies spécifiques comme la maladie d'Alzheimer ou autres maladies neurodégénératives.

Services sérieux, fiables, intervenants compétents et formés, relation contractuelle claire et bien définie... autant de garanties pour vous rendre la vie plus facile au quotidien.

Afin de rendre plus claire cette offre de services et vous apporter les informations qui vous sont nécessaires, l'ASSAD Pays de Redon a réalisé ce guide. Celui-ci se veut pratique, efficace, afin de vous accompagner au quotidien pour trouver le bon interlocuteur, les bons professionnels en mesure d'apporter les réponses qui vous sont nécessaires.

Tous les services existants ne sont pas ouverts à toute la population du territoire. Aussi, chacun est invité à prendre connaissance au début de ce guide des services qui lui sont actuellement accessibles.

Sommaire

Pôle Santé et Domicile

p. 08-09 : Centre de santé polyvalent

p. 10-11 : Service polyvalent d'aides et soins à domicile - SPASAD

p. 12-13 : Soins à domicile - SPASAD - SSIAD

p. 14-15 : Aides à domicile - SPASAD - SAAD

p. 16-17 : Portage de repas

Pôle Etablissements et aidants

p. 20-21 : EHPAD Résidence Les Marais

p. 22-23 : Accueil temporaire

p. 24-25 : Accueil réactif (d'urgence)

p. 26-27 : Accueil de jour Les Coquelicots

p. 28-29 : Equipe mobile de soutien aux aidants - EMSA

p. 30-31 : Plateforme de répit

Pôle Animation sociale et prévention

p. 34-35 : Service famille

p. 36-37 : Sortir PLUS

p. 38-39 : Téléassistance



Notre secteur d'intervention



Quels services dans votre commune ?



		COMMUNES	ALLAIRE	AVESSAC	BAINS SUR OUST	BEGANE	BRUC SUR AFF	CARENTOIR	COURNON	FEGREAC	GLENAC	GUIPRY - MESSAC	LA CHAPELLE DE BRAIN
Siège ASSAD			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
POLE SANTE & DOMICILE	Centre de santé polyvalent - CSP		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Service d'aide et d'accompagnement à domicile - SAAD		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Service de soins infirmiers à domicile - SSIAD		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Portage de repas		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
POLE ETABLISSEMENTS & AIDANTS	EHPAD Résidence Les Marais		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Accueil temporaire		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Accueil réactif (d'urgence)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Accueil de jour Les Coquelicots		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Equipe mobile de soutien aux aidants - EMSA		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Plateforme de répit		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
POLE ANIMATION SOCIALE & PREVENTION	Service famille		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Sortir +		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Téléassistance		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● ● ● ● Service ASSAD proposé dans la commune

POLE SANTE & DOMICILE

8

Centre de Santé Polyvalent - CSP

10

**Service Polyvalent Aide et Soins
à Domicile - SPASAD**

12

**Service de Soins Infirmiers
à Domicile - SPASAD - SSIAD**

14

**Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile - SPASAD - SAAD**

16

Portage de repas

Centre de Santé Polyvalent



Quoi ?

Les soins sont assurés par une équipe de 3 médecins généralistes et 12 infirmières diplômées d'Etat, appuyée par une équipe administrative.

Le centre de santé s'adapte face à l'évolution des pathologies et des besoins de santé en proposant:

- Une prise en charge globale du patient qui allie soins pluridisciplinaires, prévention et éducation.
- Un renforcement de la coordination entre professionnels de santé,
- Une coordination entre les soins de ville et l'hôpital,
- Des rendez-vous en téléconsultation,
- Un suivi spécialisé en plaies et cicatrisation assurée par une infirmière diplômée
- Des solutions concrètes aux problématiques d'accès aux soins, financières et physiques.

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Un dossier médical partagé, des praticiens salariés, la possibilité pour les professionnels de consacrer du temps à la prévention et à l'éducation pour la santé.



Pour qui ?

Le centre de santé est ouvert à tout public, quel que soit l'âge et la pathologie.



Une implantation géographique qui répond aux besoins du territoire

Quand et où ?

Horaires d'ouverture du **secrétariat médical**
du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00

Consultations médicales sur rendez-vous
Lundi au vendredi – 08h30 à 12h30 et 14h00 à 19h00
Samedi – 08h30 à 12h30

Horaires d'ouverture du **secrétariat infirmier**
du lundi au vendredi de 08h30 à 18h00

Soins infirmiers à domicile du lundi au dimanche – 07h00 à 20h00
Permanence au centre: - lundi au vendredi de 07h à 07h30 (prises de sang)
(sur rendez-vous) - lundi au vendredi de 13h à 14h,
- samedi de 12h à 13h
Infirmiers (ères) d'astreinte jour et nuit 7/7j.

Les médecins et infirmières peuvent intervenir à domicile sur les communes de Redon, Sainte-Marie, Bains-sur-Oust, Saint-Perreux, Saint-Nicolas de Redon, Saint-Jean-la-Poterie.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS



02 99 71 02 20

Pôle Santé et Domicile
ASSAD Pays de Redon
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
pole.sante@assadredon.fr

Prendre rendez-vous
en ligne sur

Doctolib

**Tiers
Payant**

Les actes médicaux sont conventionnés secteur 1, c'est à dire sans dépassement d'honoraire. Les soins infirmiers sont tarifés selon la nomenclature (NGAP). Le centre de santé propose systématiquement le tiers-payant. Selon votre mutuelle, vous pouvez avoir une prise en charge complète, vous n'avez aucun frais à avancer pour vous soigner.

Service polyvalent Aide et Soins à domicile

Quoi ?

Le SPASAD assure des prestations d'aide, d'accompagnement et des soins au domicile des personnes fragiles.

L'ASSAD Pays de Redon réalise les prestations de soins dans le cadre du SSIAD et d'aide et d'accompagnement dans le cadre du SAAD.

Le SPASAD est autorisé par l'ARS Bretagne depuis 2005.

Les services rendus par le SPASAD présentent de nombreux intérêts :

- Apporter un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes âgées et handicapées, ainsi qu'aux personnes atteintes de pathologies chroniques.
- Promouvoir le maintien à domicile conformément aux politiques sanitaires et sociales en vigueur.
- Assurer conjointement les missions d'un SSIAD et celles d'un SAAD.
- Améliorer la coordination des structures autour du projet d'accompagnement de l'utilisateur

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

ACCOMPAGNER
LES
PERSONNES
À DOMICILE
en leur apportant
les soins
nécessaires et
une aide pour les
actes de la vie
quotidienne

Pour qui ?

- Personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en situation de perte d'autonomie.
- Personnes ayant entre 18 et 60 ans, en situation de compensation de handicap (Handicaps moteurs, mentaux, psychiques, poly-handicaps, sensoriels).





15
intervenants

Quand et où ?

La visite d'évaluation SPASAD est réalisée par l'infirmière coordinatrice du SSIAD et la responsable de secteur service à la personne.

Le SPASAD intervient sur les communes de Bains-sur-Oust, La Chapelle Gaceline, Langon, Redon, Renac et Sainte-Marie.

Le **SPASAD** a fonctionne dans les mêmes plages horaires que les services SSIAD et SAAD.

Les patients sont admis dans le SPASAD dès qu'ils bénéficient de la prescription médicale (SSIAD) et de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (SAAD) et/ou d'une prise en charge de compensation du handicap (ou en taux plein) et selon les conditions fixées dans chacun de ces services.



Les soins infirmiers sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Les conditions tarifaires de chaque service restent identiques.

Les interventions d'aide à domicile sont à la charge de la personne. Certaines aides financières existent (APA, PCH, caisses de retraite ...) sous réserve d'être éligible.



POUR PLUS D'INFORMATIONS



02 99 71 21 21

Pôle Santé et Domicile
ASSAD Pays de Redon
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

Soins à domicile SPASAD - SSIAD



Quoi ?

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) est un service qui assure, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

- des **soins d'hygiène générale et de confort** (toilette, aide à l'habillage, aide à la mobilisation, soutien moral ...) prodigués par des aides-soignants (es) en collaboration avec l'Infirmière Coordinatrice ;
- des **actes infirmiers** (préparation de semainiers, injections, pansements...) exécutés par une infirmière diplômée d'Etat de votre choix et ayant accepté par convention de collaborer avec le SSIAD.

LE
SAVIEZ -
VOUS ?

Le SSIAD participe à l'éducation thérapeutique des patients. Il contribue également à l'éducation et à la prévention en matière de santé. Ces interventions peuvent être de diverses durées selon l'état de santé et les besoins du patient.

Le SSIAD est autorisé pour une capacité de 60 places (57 places pour personnes âgées et 3 places pour personnes en situation de handicap).

Pour qui ?

Le service accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou en perte d'autonomie, ainsi que les personnes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.



74

patients
en moyenne
par an

Quand et où ?

Le SSIAD est autorisé à intervenir auprès d'un nombre limité de personnes. Si le service ne peut vous prendre en charge au moment où vous en faites la demande, vous serez alors inscrit sur une liste d'attente.

Si le SSIAD est en capacité d'intervenir, une évaluation des besoins est réalisée en amont à votre domicile par l'infirmière coordonnatrice du SSIAD. A l'issue, elle vous proposera un rythme d'interventions.

**Les soins sont assurés, en fonction des besoins, jusqu'à 7/7j,
du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 16h15 à 19h45**

le samedi, dimanche et jours fériés de 7h à 13h et de 16h15 à 19h45

Le SSIAD intervient sur les communes de Bains-sur-Oust, La Chapelle de Brain, Langon, Redon, Renac et Sainte-Marie.



Les interventions sont prises en charge directement et intégralement par l'Assurance maladie. Vous n'avez donc pas de frais à avancer.



POUR CONTACTER LE SSIAD

02 99 71 21 21

ASSAD Pays de Redon
Pôle Santé et Domicile
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

Aide à domicile SPASAD - SAAD



Quoi ?

Les équipes du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) apportent à toute personne, l'aide nécessaire à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne, en veillant à son confort physique et moral et à sa sécurité.

- > aide à la mobilité
- > entretien du logement
- > aide à la toilette
- > garde de nuit
- > coucher tardif
- > aide à l'habillage / déshabillage
- > aide aux repas
- > accompagnement des sorties
- > assistance administrative

LE
SAVIEZ -
VOUS ?

Possibilités d'aides financières, en fonction du niveau d'autonomie et des ressources, accordées par le Conseil départemental (APA, PCH, Aide Sociale) ou par les caisses de retraite.

Pour qui ?

Le service accompagne les personnes fragilisées, âgées, en situation de handicap ou toute personne nécessitant une aide dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie au domicile.

L'association répond à vos besoins d'aide à domicile quel que soit l'âge du bénéficiaire, de la petite enfance au grand âge.



26000
heures de
prestations
en 2019

Quand et où ?

Avant la mise en place, la responsable de secteur service à la personne réalise une visite à domicile pour évaluer précisément les besoins et déterminer avec la personne un planning d'intervention (missions à effectuer, jours, heures et durées des vacations) dans le cadre d'un contrat individuel de prestation.

Le SAAD assure ses prestations, sur le pays de Redon dont les départements 35, 44 et 56 de jour de 7h à 20h et de nuit de 21h à 7h; jusqu'à 7j/7.

Nous avons la possibilité de mettre en place des couchers tardifs, selon les besoins et les disponibilités du service de 21h à 2h; jusqu'à 7j/7.

Les interventions sont assurées par des professionnels formés (employés à domicile, auxiliaires de vie et accompagnantes éducatives et sociales), selon le planning défini dans le document individuel de prise en charge.



L'ASSAD est détentrice d'un agrément qualité qui permet de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50% des dépenses d'aide à domicile, réglées en totalité par l'usager dans l'année.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

02 99 71 21 21

ASSAD Pays de Redon
Pôle Santé et Domicile
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

Portage de repas



Quoi ?

Notre équipe assure le portage de repas complets, variés et équilibrés, à votre domicile, en accord avec vos besoins quotidiens ou ponctuels.

Les repas sont **validés par une diététicienne**.

Les repas sont élaborés localement, à base de produits frais, avec une priorité donnée aux produits fabriqués en Bretagne.
Les repas sont adaptés aux régimes spécifiques et personnalisés (régime diabétique, contrôlé en sodium, textures modifiées...).

Composition du repas :

- entrée
- plat garni + accompagnement
- fromage et / ou laitage
- dessert
- pain de boulangerie en complément
- potage pour le soir



LE
SAVIEZ -
VOUS ?

21 600
repas servis
par an

Pour qui ?

Le service de portage de repas assuré par l'ASSAD Pays de Redon, est accessible à toutes personnes ayant besoin d'une livraison ou d'un accompagnement.



2

2
tournées
différentes

Quand et où ?

Avec un minimum de 2 repas par semaine, les repas sont livrés à votre domicile, du lundi au vendredi. Les repas des samedis et dimanches sont livrés le vendredi.

Les livraisons se déroulent en matinée pour les communes hors Redon et l'après-midi pour la commune de Redon.

En cas d'urgence, vous avez la possibilité de mettre en place un repas de secours dans un délai de 48H.

Avant la mise en place, la coordinatrice du service réalise une visite à domicile pour estimer précisément les besoins et vous conseiller en fonction de votre situation et de vos goûts.

Vos repas sont livrés directement chez vous, prêts à être réchauffés.



Possibilités d'aides financières accordées par le Conseil Départemental (APA, PCH, Aide Sociale) ou par les caisses de retraite, en fonction du niveau d'autonomie et des ressources et également de votre Mutuelle ou Prévoyance.

Des aides fiscales sur les prestations de service à la personne sont en vigueur.

**ENVIE DE DECOUVRIR NOTRE
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**



02 99 71 21 21

ASSAD Pays de Redon
Pôle Santé et Domicile
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

POLE ETABLISSEMENTS & AIDANTS

20

EHPAD Résidence Les Marais

22

Accueil temporaire et réactif

26

Accueil de jour Les Coquelicots

28

Equipe mobile de soutien aux aidants - EMSA

30

Plateforme de répit

Résidence Les Marais EHPAD



Quoi ?

L'Ehpad (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) accueille des personnes dépendantes. La résidence bénéficie de la présence d'équipes de soins et d'animations et d'une unité spécialisée pour l'accueil de personnes désorientées (Alzheimer et maladies apparentées).

La structure dispose de logements individuels, équipés d'une salle d'eau, d'un ameublement confortable et médicalisé et de points d'appels d'urgence.

Le résident bénéficie d'un **accompagnement personnalisé**. Il peut participer s'il le souhaite aux services et animations proposés. Il conserve le libre choix de son médecin et autres professionnels de santé.

LE
SAVIEZ -
VOUS ?

48
places en
hébergement
classique

12
places pour
personnes
atteintes
de la maladie
d'Alzheimer
ou maladies
apparentées



Pour qui ?

L'EHPAD accompagne les personnes de plus de 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie physique ou psychique. L'unité de vie protégée accueille les résidents confrontés à des troubles comportementaux.



98%
Taux
d'occupation
2019

Comment s'inscrire ?

Pour faire une demande d'admission en EHPAD, il est nécessaire de remplir un dossier national unique téléchargeable sur service-public.fr (Cerfa n° 14732*03).

Le formulaire comporte un volet administratif et un volet médical. Le volet administratif est à compléter par la personne âgée ou par une personne de son entourage. Le volet médical doit être rempli par le médecin traitant. Il doit être transmis sous enveloppe à l'attention du médecin coordonnateur de l'établissement.

Une visite de l'établissement est alors proposée.

Cette inscription peut être de précaution mais permet d'anticiper une entrée future.

Les demandes d'entrée sont étudiées en fonction des places disponibles.



En fonction de vos revenus, vous avez possibilité de bénéficier de l'Aide Personnalisée au logement (APL) et /ou de l'aide sociale.

La résidence propose un prix de journée comprenant le logement, la restauration, les soins, les services de la vie quotidienne et l'animation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



02 99 72 66 67

EHPAD la Résidence Les Marais
ASSAD Pays de Redon
11, rue de la Vilaine
35600 SAINTE-MARIE
residence.les.marais@assadredon.fr

Accueil temporaire

Quoi ?

L'hébergement temporaire offre aux personnes d'être hébergées quelques semaines, voire quelques mois dans la résidence et cela quel que soit le motif. Il est **obligatoirement suivi d'un retour à domicile.**

Cette formule d'accueil peut s'envisager sous différents angles :

- Il répond à un besoin de répit des aidants et de la famille en toute sécurité,
- Il peut se concevoir comme une période de transition ou après une hospitalisation,
- Lorsque la personne aidée vit seule à son domicile, l'accueil peut être une réponse permettant de rompre l'isolement.



LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Accueil de
quelques
jours
à 3 mois
maximum



Pour qui ?

L'accueil temporaire est destiné aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie ou dépendantes, vivant à domicile.



4

places
d'accueil
temporaire

Quand et où ?

L'hébergement temporaire est situé au **sein de l'EHPAD la résidence Les Marais à Sainte-Marie.**

Le principe même de l'hébergement temporaire est d'être très souple. On peut y avoir recours :

- **ponctuellement** : quelques jours, par exemple si son proche part en week-end ;
- **régulièrement** : par exemple, une semaine tous les 2 mois.

L'hébergement temporaire peut se dérouler :

- sur une longue **période en continu** : par exemple 3 mois d'affilée,
- sur des **périodes plus courtes répétées** régulièrement dans l'année : par exemple, 1 mois en janvier, juillet et novembre, ce qui fait 3 mois au total.

Pour **faire une demande de place d'hébergement temporaire**, il faut déposer un dossier d'admission comme pour une demande d'hébergement permanent.

Une visite de pré-admission doit être réalisée et le dossier médical est étudié.

Le traitement d'un dossier peut prendre un peu de temps, il est donc préférable d'anticiper et de faire la demande le plus tôt possible.

L'admission se fait en fonction de la disponibilité des places.



Plusieurs aides peuvent aider à financer un séjour :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4),

En fonction de vos revenus, vous avez la possibilité de bénéficier de l'Aide Sociale à l'hébergement ou l'Aide Personnalisée au Logement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

02 99 72 66 67

EHPAD la Résidence Les Marais
ASSAD Pays de Redon
11, rue de la Vilaine
35600 SAINTE-MARIE

residence.les.marais@assadredon.fr

Accueil réactif

Quoi ?

L'accueil réactif offre aux personnes d'être hébergées quelques jours, voire quelques semaines dans la résidence. Il est **obligatoirement suivi d'un retour à domicile**.

Cette formule d'accueil peut s'envisager sous différents angles :

- Il répond à un besoin des aidants et de la famille en cas d'urgence,
- Il peut se concevoir après une hospitalisation.



LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Accueil de
quelques
jours
à 3 semaines
maximum



Pour qui ?

L'accueil temporaire est destiné aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie ou dépendantes, vivant à domicile.

Quand et où ?

L'accueil réactif est situé au sein de l'EHPAD la résidence Les Marais à Sainte-Marie.

Le principe même de l'hébergement temporaire est d'être très souple. On peut y avoir recours de quelques jours à quelques semaines

Pour **faire une demande de place d'accueil réactif**, il faut déposer un dossier d'admission comme pour une demande d'hébergement permanent. Après étude du dossier médical, une réponse est donnée dans les plus brefs délais. L'admission se fait en fonction de la disponibilité des places.



2
places
d'accueil
réactif



Plusieurs aides peuvent aider à financer un séjour :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (personnes dont la perte d'autonomie a été évaluée en GIR 1 à 4),

En fonction de vos revenus, vous avez la possibilité de bénéficier de l'Aide Sociale à l'hébergement ou l'Aide Personnalisée au Logement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

02 99 72 66 67

EHPAD la Résidence Les Marais
ASSAD Pays de Redon

11, rue de la Vilaine
35600 SAINTE-MARIE

residence.les.marais@assadredon.fr

Accueil de jour Les Coquelicots

Quoi ?

L'accueil de jour offre un temps de répit et une écoute aux aidants, ainsi qu'un soutien psychologique pour la personne et son entourage. Des activités variées sont mises en place pour favoriser les stimulations physiques, sensorielles et cognitives ainsi que des actions contribuant au bien-être.

L'accueil de jour a pour objectif de stimuler la personne dans le but de :

- Préserver et maintenir l'autonomie,
- Permettre de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel,
- Redonner du lien social,
- Soulager l'aidant, lui donner un moment de répit et une écoute attentive.

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

C'est un lieu d'accueil qui s'inscrit dans la politique de maintien à domicile et d'aide aux aidants, en tant que relais à la prise en

L'utilisateur doit avoir une autonomie dans les activités élémentaires de la vie quotidienne, compatible avec les moyens de la structure.

Pour qui ?

L'accueil de jour est destiné à des personnes vivant à domicile de plus de 60 ans (sauf dérogation), en situation de dépendance physique et / ou psychique, souffrant d'une maladie de type Alzheimer ou maladie apparentée ou aux personnes atteintes d'autres maladies neuro-dégénératives comme la maladie de Parkinson par exemple.



Quand et où ?

Du lundi au vendredi de 10h15 à 16h45.

Accueil une à plusieurs journées ou demi-journées par semaine, avec ou sans repas, à l'accueil de jour « les coquelicots » de Sainte-Marie.

Dans certains cas, le transport peut être assuré par nos services, au moyen d'un véhicule adapté aux personnes en fauteuil ou à mobilité réduite.

L'accueil et l'animation sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques et d'une psychologue.

L'entrée fait suite à une visite de l'accueil de jour. Les demandes sont étudiées en fonction des places disponibles.



10
places
et
2165 jours
d'accueil



La tarification à la journée est fixée par le Conseil général et les tarifs évoluent annuellement.

Pour connaître le montant précis et les aides financières possibles, vous pouvez vous adresser à l'infirmière coordinatrice du service.



POUR NOUS CONTACTER

02 99 72 66 67

Accueil de jour Les Coquelicots
ASSAD Pays de Redon
9 bis, rue de la Vilaine
35600 SAINTE-MARIE
lescoquelicots@assadredon.fr

Soutien aux aidants EMSA

Quoi ?

L'équipe mobile de soutien aux aidants (EMSA) répond à un besoin croissant d'accompagnement et de répit de la part des aidants.

Partager pour rompre l'isolement, échanger sur les difficultés du quotidien ou la vie familiale, proposer des solutions de répit pour les aidants, soutenir les familles en attente de solution, préparer l'avenir....

Le dispositif EMSA propose aux usagers des actions personnalisées en individuel au domicile ou en collectif, en intérieur comme en extérieur : lecture, chant, gymnastique douce, marche, ateliers cuisine ou création, animations ludiques mémoire, visites culturelles, cinéma, sorties au restaurant, échanges de savoir intergénérationnels.

LE
SAVIEZ -
VOUS ?

Le dispositif
compte
10 places

Pour qui ?

L'EMSA s'adresse aux personnes de plus de 60 ans souffrant de troubles de la mémoire et/ou de désorientation et/ou d'isolement. Le dispositif comprend deux volets : prise en charge individuelle et/ou accueil de groupe.





33
personnes
accompagnées
en 2019

Quand et où ?

La demande s'effectue par téléphone. Une évaluation de la situation et des besoins est réalisée au domicile de la personne à accompagner avant la mise en place du service.

Un professionnel met en place une animation choisie avec vous en fonction de vos goûts et de vos demandes, en tenant compte de vos difficultés.

Le dispositif fonctionne sur les communes de Redon, Renac, Sainte-Marie, La Chapelle-de-Brain, Langon, et Bains-sur-Oust.



Les tarifs sont fixés par le Conseil général Ille-et-Vilaine et dépendent des activités réalisées.

Le transport est assuré par un véhicule de l'ASSAD adapté aux fauteuils. Le coût du transport est inclus dans le coût de l'activité.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS



02 99 71 21 21

ASSAD Pays de Redon
Anim'ASSAD - EMSA
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

Plateforme de répit

Quoi ?

L'objectif principal de la plateforme de répit est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants par le biais de relais au domicile, d'activités diverses et de soutien psychologique.

Accès aux conseils et soutien des professionnels

L'infirmière coordinatrice et la psychologue sont à votre disposition, gratuitement, sur rendez-vous. Une écoute téléphonique est possible dans la journée, sans rendez-vous.

Droit au répit

Une recherche de solutions adaptées et personnalisées pour permettre à l'aidant de bénéficier de répit.

Relais à domicile

Les professionnels de la plateforme de répit interviennent au domicile de l'utilisateur pour stimuler la mémoire.

Bibliothèque interne

La plateforme de répit met à disposition des usagers des ouvrages, revues spécialisées et DVD pour mieux comprendre la maladie et apporter des outils aux aidants.

Le café des aidants

La plateforme de répit vous propose un café des aidants, au Repair Café de la Recyclerie de Redon.

Pour qui ?

La plateforme d'accompagnement et de répit, apporte un soutien aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie.



LE
SAVIEZ -
VOUS ?

XX

personnes
accompagnées
en 2019

Quand et où ?

Une équipe constituée d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignantes, d'aides-médico-psychologiques et d'une psychologue accueille l'aidant et analyse la demande en vue d'une évaluation de la situation et des besoins.

La plateforme de répit intervient sur les cantons d'Allaire, de la Gacilly, de Redon et de Pipriac.



300
heures
d'intervention
en 2019



L'accès aux conseils et à l'information dispensés par les professionnels de la plateforme est gratuit.

Une contribution peut être demandée pour certaines activités.

POUR NOUS CONTACTER



02 99 71 21 21

PLATEFORME DE REPIT
ASSAD Pays de Redon
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

POLE ANIMATION SOCIALE & PREVENTION

34

Service Famille

36

Sortir PLUS

38

Téléassistance

Service famille

Quoi ?

Vous rencontrez des difficultés temporaires conduisant à une indisponibilité du ou des parents, les professionnelles du secteur social d'Aide aux Familles à Domicile peuvent vous aider temporairement.

Pour bénéficier d'interventions d'aide à domicile, un événement particulier fragilisant la cellule familiale doit être constaté (grossesse, naissance ou adoption, famille nombreuse, maladie ou hospitalisation d'un parent ou d'un enfant, séparation des parents, incarcération d'un parent, recomposition familiale, décès d'un enfant ou d'un parent).



LE
SAVIEZ -
VOUS ?

Interventions
du lundi
au vendredi
de 8h à 18h

Pour qui ?

Les interventions d'aide à domicile s'adressent aux familles ayant à charge au moins un enfant de moins de 16 ans.

En cas de résidence alternée, il existe une possibilité d'accès pour les deux parents.



46
familles
accompagnées
pour 4200
heures

Quand et où ?

Si la famille rencontre une difficulté menaçant l'autonomie sociale de la famille et pouvant avoir des répercussions sur les enfants, la demande doit être formulée dans les 3 mois suivant la survenance de cet événement.

En fonction d'un diagnostic réalisé au domicile des familles par le service aux familles de l'ASSAD, deux niveaux d'intervention peuvent être proposés au regard des besoins exprimés:

- Intervention de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour l'accompagnement de la famille dans son rôle éducatif (soutien à la parentalité, aide aux devoirs, activités d'éveil...),
- Interventions d'Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) pour le soutien aux tâches matérielles (aide à la mobilité, à l'alimentation, à la réalisation des courses, des reps, aux travaux ménagers...).

Les interventions au domicile des familles sont généralement contractualisées pour 100 heures, sur une période de 6 mois. Des exceptions et dérogations existent pour les naissances multiples et la maladie. Des assouplissements peuvent être accordés pour des familles confrontées à une situation de handicap.



En fonction de votre situation, vous pouvez prétendre à des aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) selon le quotient familial.

Nous vous proposons un devis en fonction des aides auxquelles vous pouvez prétendre.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



02 99 71 21 21

Pôle Animation sociale et prévention
ASSAD Pays de Redon
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

Sortir Plus

SORTIR PLUS



Quoi ?

Bénéficiez d'un accompagnement lors de vos sorties

Avec SORTIR PLUS, vous pouvez vous rendre à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...à pied ou en voiture, la destination est celle de votre choix.

À noter : vous pouvez également être accompagné d'un proche pour un rendez-vous médical.

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

L'ASSAD est agréée par votre caisse de retraite complémentaire pour vous accompagner. Elle est choisie par SORTIR + pour ses compétences dans le domaine.



Pour qui ?

Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent avoir plus de 80 ans et avoir cotisé à l'ARRCO et/ou à l'AGIRC.

Un conseiller SORTIR PLUS organisera avec vous votre sortie.


Assad
PAYS DE REDON

Quand et où ?

Votre accompagnateur se rendra à votre domicile à l'heure convenue entre votre conseiller SORTIR PLUS et vous. L'accompagnateur vous accompagne à l'endroit défini. Une fois arrivé à destination, l'accompagnateur pourra, selon votre choix, vous attendre ou rester à vos côtés. L'accompagnateur vous raccompagne chez vous à l'heure souhaitée.

Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps de trajet. Le financement est effectué sous la forme de chèques emploi service universels (CESU), pré-financés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire. Le chéquier est envoyé à l'adresse de la personne ou celle d'un de ses proches.

Le montant et le nombre de chèques Sortir Plus sera fixé avec vous lors de l'organisation de chaque sortie.



Aides
financées
à 90 %

• Vous percevez une retraite
Agirc ou Arrco?

• Vous avez plus
de 80 ans ?



Vous pouvez bénéficier du chèque
SORTIR PLUS
pour des sorties accompagnées



Chaque chéquier a une valeur de 150 € et comprend 10 chèques de 15 €, valables une année civile.

Une participation financière est demandée par chéquier (15 € pour le premier, 20 € pour le deuxième et 30 € pour le troisième chéquier).

Chaque personne peut bénéficier de trois chèques par an maximum.

POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE



02 99 71 21 21

Pôle animation sociale et prévention
ASSAD Pays de Redon
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

Telé Assistance

Quoi ?

Afin de vivre à domicile en toute sécurité, l'ASSAD Pays de Redon vous propose un service de téléassistance via notre partenaire technique CUSTOS.

Ce système de sécurité permet de solliciter 7j/7 et 24h/24 une aide adaptée à toute situation. En cas de problème (malaise, chute, visite importune...), il suffit de presser le bouton vert du médaillon ou du bracelet pour être mis en contact avec un agent spécialement formé. Celui-ci identifie la provenance de l'appel et apporte une réponse immédiate et adaptée à la demande en envoyant l'intervenant le plus proche : famille, voisin et si besoin sapeurs-pompiers ou gendarmerie.

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

Une installation
simple et rapide.

Quelques minutes
pour brancher
le système à une
ligne téléphonique.

Pour qui ?

La téléassistance est au service des personnes âgées, seules, isolées ou malades.



Quand et où ?

L'ASSAD Pays de Redon, relais du prestataire CUSTOS réalise les dossiers administratifs pour les personnes résidant sur la région Redonnaise dont les départements 35, 44 et 56.

La demande s'effectue par téléphone à l'accueil du Pôle Animation sociale et prévention. La responsable de secteur se déplace au domicile du demandeur pour évaluer les besoins et établir le dossier.

Les visites à domicile se déroulent du lundi au vendredi.

L'ASSAD Pays de Redon vient ensuite installer le matériel à domicile sur rendez-vous.



21 € TTC
par mois
(sur la base d'un déclencheur)



CUSTOS

Téléassistance



Pour les personnes bénéficiaires de l'APA, le dossier est constitué par le référent APA lors de l'évaluation des besoins.

Possibilités d'aides financières pour le paiement de l'abonnement par les mutuelles ou caisses de retraite.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



02 99 71 21 21

Pôle animation sociale et prévention
ASSAD Pays de Redon
20A boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON
contact@assadredon.fr

CONTACTS



ASSAD

Ouvert au public du lundi au vendredi
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30



20A Boulevard Bonne Nouvelle
35600 REDON



02 99 71 21 21



contact@assadredon.fr
www.assad-redon.fr



Vous avez des questions ?

Renseignements auprès de l'ASSAD,

Selon votre commune de résidence vous pouvez vous adresser à la Mairie de votre domicile, au CCAS, à l'assistante sociale du secteur ou au CLIC.

Nos principaux partenaires

- ARS
- CLIC
- COMMUNES / CCAS
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL 35, 44 et 56

Membre du réseau UNA et C3Si

